

# SÉANCE DU 2 JUIN 2009

~~~~~

Date de convocation : 26 mai 2009

L'an deux mille neuf, le vingt six mai à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claude FOURNET, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, Monsieur Lucien GOLLE a été nommé secrétaire de séance.

## 1) PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 AVRIL.

Monsieur GOLLE souhaite que soient modifiés les termes relatifs à la requête de Mr ROCHEVILLE, c'est-à-dire que Monsieur ROCHEVILLE sollicite un droit de passage pour accéder à ses parcelles qui sont actuellement en limite de propriété communale (ferme Marcellin) et non pour accéder au hangar.

Une proposition de droit va être étudiée. Le dossier est suivi par Mr ROUX et Mr GOLLE.

Compte tenu de cette modification, le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

## 2) AMENAGEMENT DE LA TERRASSE DU BISTROT DE VENTEROL

Mme le Maire relate aux membres du conseil l'entretien qu'elle a eu avec Mme BRANGIER, Architecte des Bâtiments de France.

Mme le Maire lui ayant présenté les deux projets précédemment vus en conseil municipal.

Mme BRANGIER a souligné que les toits de 3 ou 4 pentes ne conviendraient pas, et ne seraient en conséquence pas validés par les architectes des Bâtiments de France, mais elle a approuvé la présentation de Mr MARET comprenant un toit végétalisé, en indiquant qu'il fallait seulement revoir les ouvertures de la façade et changer les huisseries.

Il a donc été demandé à Monsieur MARET de revoir son projet et de le chiffrer en conséquence.

Si ce projet aboutit, la commune pourra solliciter une aide de l'état ( FISAC).

Après discussion, les élus évoquent les difficultés rencontrées pour l'aménagement de ce restaurant qui doit mettre en valeur le bâtiment, et s'intégrer dans la configuration du village.

Mme Rochaix indique qu'à sa connaissance, ce projet ne fait pas partie des dossiers prioritaires déjà évoqués au sein de la commune (rénovation des réseaux, les Estangs, ...) et qu'il s'agit là d'un projet important qu'il faut traiter dans sa globalité, notamment les accès à la place, le stationnement des véhicules...

Mme Rochaix insiste sur l'intérêt pour le village de mettre en valeur le caractère de cette place, en ayant le souci d'associer notamment les riverains à la réflexion.

Mr Mondon indique que cette réflexion globale semble d'autant plus difficile à réaliser tant par la configuration du village, que par les travaux réalisés par la précédente municipalité, sans oublier une importante contrainte financière.

Enfin, il ne faut pas négliger que les travaux prioritaires à réaliser seront le réaménagement des réseaux.

Dans l'immédiat, le conseil municipal souhaite se concentrer uniquement sur la demande des gérants d'agrandir le restaurant pour mieux recevoir de clients, surtout pendant la période hivernale.

### **3) ELECTIONS EUROPEENNES DU 7 JUIN 2009**

Mme le Maire demande aux élus de s'inscrire sur le tableau des permanences afin d'organiser les élections au sein de la commune.

### **4) AMENAGEMENT DE L'ENTREE DU VILLAGE**

La demande de DGE a été refusée pour 2009 pour la deuxième fois. Mme le Maire demande à la commission urbanisme de reprendre ce projet rapidement afin de le réactualiser, puisqu'il date de 2 ans, et de représenter un dossier clair et complet, avec comme objectif l'octroi de la DGE en 2010.

### **5) LOGEMENT DUPLAN**

Les travaux sont suspendus, et nous devons transmettre des devis ( plomberie, menuiserie..) au CALD ( Centre d'Amélioration du Logement de la Drôme) pour obtenir une proposition chiffrée des subventions qui pourraient être octroyées à la commune.

Mme le Maire rappelle que ce logement doit être aux normes ( électricité, chauffage, ...) pour être subventionné.

Le coût des travaux est estimé à environ 21 000 euros.

Dominique JOUVE souligne que compte tenu des expériences passées, il est indispensable aujourd'hui de faire appel à des professionnels.

Mr GOLLE regrette que ce chantier ait été arrêté, alors que le contrat du collaborateur affecté à cette tâche a été renouvelé.

### **6) RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ACCUEIL**

Le maire informe les conseillers de sa décision de réorganiser la mairie, tant au niveau des horaires d'ouverture du public de la poste et de la mairie, que de la répartition des tâches entre les agents administratifs: le recrutement d'un agent d'accueil à raison de 26 heures par semaine est nécessaire, et permettrait de rattraper le retard important existant, de libérer la secrétaire de mairie de l'accueil du public pour travailler sur des dossiers en souffrance, parce qu'ils n'ont pas été traités par manque de temps, de désorganisation ou autre.

Parallèlement, le contrat relatif à l'agence postale communale sera diminué de 6 heures par semaine à compter du 1er octobre.

Le maire souligne que la personne recrutée sera sous contrat d'accompagnement à l'emploi pendant 2 ans, recrutée auprès de candidatures fournies par le pôle emploi de Nyons, permettant ainsi d'avoir une aide de l'état de 90 % sur le financement du salaire, et dont la part communale sera environ de 130 euros par mois charges comprises.

Il est impératif de résoudre le dysfonctionnement existant et de mettre en place une organisation cohérente avant la fin de l'année.

Mr GOLLE souhaite que soit inscrite au compte rendu la déclaration suivante: "pendant l'année ou j'ai été premier adjoint, je n'ai pas constaté de surcharge de travail. Courant 2008, nous avons dû remplacer l'agent d'accueil du bureau de poste et du guichet de la mairie. La nouvelle venue effectue un nombre d'heures supérieur à la précédente, ce qui devait dégager un peu de temps libre pour la mairie.

Début 2009, lors du remplacement de la secrétaire de mairie, j'avais demandé au maire de participer aux entretiens d'embauche, cela n'a pas été le cas...

Dans toute entreprise soucieuse de gérer ses frais, on étudie toutes les solutions avant de procéder à un recrutement, car tout responsable qui augmente l'effectif sait très bien qu'il

augmente immédiatement et durablement ses frais de personnel et ses frais de fonctionnement ( équipement informatique, téléphonique, bureautique, repas, etc...).

Je considère qu'il est irresponsable d'envisager un renfort d'effectif et qu'il convient de revoir l'organisation du travail, des heures d'ouverture au public et de mettre en adéquation les horaires de collaboratrices.

Par contre il me paraît raisonnable d'offrir un poste de renfort temporaire à un jeune étudiant pendant l'été pour faciliter les départs en congés des titulaires".

Mme ROCHAIX fait part de son accord pour le recrutement d'un agent d'accueil.

En effet, les tâches administratives deviennent de plus en plus lourdes, et la gestion communale s'est beaucoup complexifiée depuis quelques années.

Il est donc important de distinguer le fonctionnement de la poste de celui du secrétariat de mairie.

Le renforcement de l'effectif actuel avec un poste d'agent d'accueil, à qui sera également confié des tâches administratives, permettra d'offrir un service de qualité à la population de Venterol, et la secrétaire de mairie pourra se consacrer en priorité au traitement de fond des dossiers et des projets en cours de la commune, et apporter au Maire l'assistance administrative nécessaire.

Après délibération, les élus votent à 9 voix pour, 4 voix d'abstention et 1 vote contre relatifs à la création du poste d'agent d'accueil.

Les horaires seront modifiés tels que proposés par le Maire.

Le recrutement se fera très rapidement afin de préparer la saison estivale dans les meilleures conditions.

## **7) SUIVI DES DOSSIERS EN COURS**

Mme le Maire informe les élus que compte tenu de l'envoi de demandes tardives ou incomplètes, les subventions pour l'abribus, la création des réseaux d'eau et d'assainissement du quartier de la gare et les travaux d'extension du réseau d'eau potable aux estangs (DGE) ont été refusées.

## **8) PRESENTATION DU PLU.**

Le PLU est opposable depuis le 1er mai. Les conseillers vont préparer une présentation destinée aux habitants de la commune pour le mardi 23 juin à 19 heures.

Une invitation sera adressée à tous les habitants.

## **9) DEMANDE DE RACCORDEMENT D'EAU**

Une habitante a sollicité Mme le Maire pour obtenir le raccordement de sa grange au réseau d'eau. L'accord ne sera donné que si le raccordement au réseau d'assainissement est également réalisé.

## **10) PREVENTION ROUTIERE**

Lors de l'attribution des subventions annuelles, la demande émanant de la sécurité routière d'une subvention de 76 euros n'avait pas été inscrite. Le conseil accepte à l'unanimité de verser la subvention.

## **11) CONVENTION DE CONSEIL D'HYGIENE ET DE SECURITE ENTRE LA COMMUNE ET LE CDG**

Cette convention permet de solliciter le Centre De Gestion Territorial la Drôme sur la mise en oeuvre des conditions à respecter dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité ou en cas de problème particulier pour la commune.

Accord de signature de cette convention voté à l'unanimité.

## **12) COMMERCES AMBULANTS SAISONNIERS**

Le Conseil Général a fait parvenir un courrier stipulant que toute installation sur le domaine public routier nécessite obligatoirement l'obtention d'une autorisation ( permission de voirie ou permis de stationnement) délivrée par la mairie ou le Conseil Général.

Les imprimés relatifs à cette demande sont disponibles en mairie.

## **13) REQUETE POUR L'UTILISATION DE LA FERME MARCELLIN**

Mme le Maire donne lecture d'un courrier sollicitant l'utilisation des locaux dans le but de stocker des végétaux secs. Cette demande présente un problème de responsabilité en terme d'assurance. Après délibération, l'ensemble du conseil décide d'envisager un accord sous certaines conditions, avec obligation de prendre une assurance. Une proposition par courrier sera envoyée prochainement.

## **14) REQUETE POUR L'UTILISATION DES TERRES MARCELLIN**

Un couple demeurant à Venterol sollicite une location de terre agricole afin de développer une exploitation de maraichage biologique, et d'utiliser le hangar pour le stockage de matériel agricole ainsi qu'un local destiné à la vente des produits.

Le conseil émet une réserve sur la location de terres, qui doit être déterminée par une convention bien précise, et refuse l'utilisation du hangar .

D'autre part le conseil décide de faire installer un panneau indiquant la propriété privée et la défense d'entrer sur les terres concernées.

## **15) DESIGNATION DES DELEGUES DE L'ADMINISTRATION AUX COMMISSIONS CHARGES DE LE REVISION DES LISTES ELECTORALES POUR 2010.**

Les élus ont proposé une liste de personnes qui sera transmise à la Sous-préfecture, chargée de nommer les délégués pour le compte de la commune.

## **16) CONVENTION RSA**

Après délibération, et compte tenu que la commune ne possède pas de CCAS, les élus refusent à l'unanimité que la commune soit service instructeur du RSA.

## **17) PROJET AIRE DE JEUX**

Le Maire présente aux élus le projet des enfants du village pour une rénovation de l'aire de jeux. La demande porte également sur le taillage de la haie, l'achat d'un filet pour les buts, et l'installation d'une clôture.

D'autre part, un skate park a été sollicité, ainsi qu'un mur de tennis et un panier de basket. Le secteur dit du Poirier est également évoqué. Sarah Lambert, Régine Thévin et Nicole Bouet suivront ce dossier.

## **18) BULLETTIN MUNICIPAL**

Lucien Maury signale aux élus une modification dans l'organisation de la préparation du bulletin: Il sera dorénavant chargé de la collecte des informations ainsi qu'Isabelle en mairie, John MAC GOVERN de la mise en page, Margriet de la correction des textes.

L'impression sera confiée au nouvel agent d'accueil.

## **19) CCVE**

Mr Dominique JOUVE fait part aux élus du compte rendu de la commission économie et tourisme de la CCVE ayant eu lieu le 25 mai dernier.

## **20) REQUETE DE SFR**

Mme le Maire informe les élus de la proposition de SFR d'acheter une surface de 8 m<sup>2</sup> à Château Ratier où est actuellement installée une antenne. Cette société souhaite mettre en place une station de radiotéléphonie.

Le conseil municipal à l'unanimité refuse la proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H45.